

Conseil des quartiers Auteuil Nord et Auteuil Sud

Séance du 14 avril 2016

Mme Laurence THOUIN précise que Mme Joséphine DE BEAUCORPS, qui représente Mme Julie BOILLOT au sein du Conseil de quartier Auteuil Nord, rejoindra ce Conseil de quartier en cours de séance.

Le thème de ce Conseil de quartier est l'Euro 2016.

Sont présents :

- Mme Eve BRUNELLE, représentante de la Ville de Paris chargée du site du Parc des Princes ;
- M. Benoît LAVALLEE, représentant de l'UEFA chargé du site du Parc des Princes ;
- M. Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire du 16^e arrondissement chargé des sports ;
- M. Christophe GIRBE, Adjoint de M. HERVOUET DES FORGES ;
- M. JérémY REDLER, Adjoint au Maire du 16^e arrondissement chargé des commerçants ; il rejoindra le Conseil de quartier en cours de séance.

Au cours de la réunion seront présentées la liste des matches de l'Euro 2016 joués au Parc des Princes ainsi que les problématiques concernant le stationnement et la sécurité pendant cet événement. À l'issue de cette présentation, les membres du public pourront poser des questions, auxquelles il sera répondu.

M. LAVALLEE, représentant d'Euro 2016 SAS, l'entité chargée d'organiser l'Euro 2016 en France, et responsable du site du Parc des Princes, explique le déroulement de la compétition en France et plus précisément au Parc des Princes. Il insiste sur les questions d'accès, de circulation, de stationnement et de sécurité.

M. LAVALLEE diffuse une vidéo qui doit traduire l'état d'esprit et l'ambiance que les organisateurs espèrent retrouver en juin 2016, à l'occasion de cette grande fête populaire.

(Projection de la vidéo.)

M. LAVALLEE rappelle que l'Euro 2016 est avant tout un événement sportif, festif et populaire qui doit être une belle fête du football en France.

Le premier match au Parc des Princes sera disputé 61 jours après le Conseil de quartier de ce jour. Le match d'ouverture se tiendra l'avant-veille, à Saint-Denis.

La candidature de la France à l'Euro 2016 a été motivée par la volonté de l'État français de moderniser les stades vieillissants et de donner rendez-vous à l'ambition sportive du football français. Les organisateurs espèrent recréer un grand moment du football en France, à l'instar de la Coupe du monde organisée en 1998 qui est ancrée dans les souvenirs des Français.

L'Euro 2016 est la 15^e édition du Championnat d'Europe de Football et marque le retour de la compétition en Europe de l'Ouest. C'est la 3^e édition organisée en France, après celles de 1960 et de 1984. Les deux finales de ces éditions se sont jouées au Parc des Princes. Le Parc des Princes va donc accueillir cette compétition pour la 3^e fois.

L'édition de 2016 est la première qui se joue à 24 équipes. Cet élargissement explique une plus grande durée du tournoi, qui s'étend désormais sur 31 jours, du 10 juin 2016 au 10 juillet 2016. La finale se tiendra à Saint-Denis.

Les 51 matches seront organisés dans 10 villes hôtes qui couvrent relativement bien le territoire français :

- Lens et Lille au nord ;
- Paris et Saint-Denis en Île-de-France ;
- Saint-Étienne et Lyon dans la région du Rhône ;
- Nice et Marseille au sud ;
- Bordeaux et Toulouse plus à l'ouest.

Les sept plus grandes agglomérations françaises sont représentées et un tiers de la population sera directement concernée par l'événement.

Concernant la gouvernance, la compétition appartient à l'UEFA mais elle est confiée à la Fédération Française de Football (FFF), qui a obtenu son organisation le 28 mai 2010. Euro 2016 SAS est l'entité de l'organisation qui a été créée pour cette occasion. Cette société, située avenue Kléber à Paris, est une société commune entre l'UEFA et la FFF.

Un comité de pilotage a été mis en place avec quatre parties prenantes :

- L'UEFA ;
- La FFF ;
- L'État français ;
- Les collectivités impliquées dans l'événement.

Ce comité de pilotage a décidé de toutes les orientations qui ont mené aux stratégies relatives à l'organisation de l'événement.

Il y a une répartition particulière en matière de responsabilités et de financement de la compétition :

- Les infrastructures sont principalement portées par les collectivités ;
- L'organisation sportive et commerciale est gérée par l'UEFA ;
- L'organisation opérationnelle est sous l'égide d'Euro 2016 SAS ;
- La sécurité relève de l'État pour les parties publiques et de la FFF pour les espaces privés (les stades) ;
- Le programme de volontaires est encadré par la FFF. Elle a recruté 6.000 bénévoles qui vont accueillir les supporters dans les différents stades les jours de match.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité de la compétition, l'objectif majeur est de garantir la sécurité tout en préservant l'ambiance festive du tournoi. Les enjeux sécuritaires, qui sont importants au vu de la taille de cette compétition, ont bien été pris en compte, avant même les événements du 13 novembre 2015. Mais cet événement ne doit pas être anxiogène pour les personnes qui vont y assister.

En ce qui concerne la répartition des compétences :

- La sécurité dépend de la FFF ;
- Euro 2016 SAS s'occupe des périmètres desdits stades en termes de sécurité, des différents camps de base des équipes (camps de base, hôtels et terrains d'entraînement) ainsi que des terrains et des transferts des différentes équipes. Les équipes seront basées dans différentes villes de France et se déplaceront de ville en ville pour jouer leurs matches ;
- Les pouvoirs publics sont chargés de :
 - La sécurité du périmètre de circulation autour des stades, avec éventuellement un préfiltrage, à l'instar de ce qui est mis en place actuellement au Parc des Princes,
 - La surveillance générale,
 - Le maintien de l'ordre en dehors des stades,
 - La coopération avec les polices étrangères des différentes fédérations présentes,
 - L'organisation des secours classiques.

M. LAVALLEE présente le calendrier des matches :

Le Parc des Princes accueille 5 matches. Le coup d'envoi est donné à Saint-Denis le 10 juin. Le premier match au Parc des Princes a lieu le 12 juin. La période de compétition est concentrée sur deux semaines. Les matches se déroulent tous les trois jours. À l'issue du huitième de finale, le stade

ne sera plus utilisé. Aucun match n'aura lieu au Parc des Princes sur la deuxième moitié de la compétition. Le site sera alors démantelé.

Les 5 matches qui auront lieu au Parc des Princes sont les suivants :

- Turquie - Croatie, le dimanche 12 juin, à 15 heures. Il fait partie des 5 matches qui ont été catégorisés comme sensibles. Les supporters de ces équipes sont parfois plus remuants que d'autres. Des mesures particulières sont prises pour ce match ;
- Roumanie - Suisse, le mercredi 15 juin, à 18 heures. Ce match fait partie du groupe A, groupe de l'équipe de France ;
- Portugal - Autriche, le samedi 18 juin, à 21 heures. C'est l'unique match en nocturne au Parc des Princes ;
- Irlande du Nord - Allemagne, le mardi 21 juin, à 18 heures. Ce match est le dernier match de groupe disputé au Parc des Princes, le jour de la Fête de la musique ;
- Le huitième de finale, dont l'affiche n'est évidemment pas connue à ce jour, se déroulera le 25 juin.

M. LAVALLEE présente ce à quoi va ressembler le site du Parc des Princes en configuration Euro 2016. Il explique que cette compétition est le troisième événement sportif mondial. Différents espaces annexes autour du stade doivent donc être englobés pour assurer cette organisation et installer les différents dispositifs.

(Un plan est projeté.)

M. LAVALLEE dit que le Parc des Princes se situe au milieu du plan.

Plus en amont se trouve le complexe sportif Géo-André, près de la Porte de Saint-Cloud, dans lequel sera installé le centre des médias, en bas, dans la salle Marcadet, où il y a le Stade Français omnisports. Ce centre accueillera les médias, 7 jours sur 7, pendant toute la période où le Parc des Princes sera utilisé pour la compétition. Entre 400 et 600 médias y sont attendus tous les jours. Une aire de régie de télévision est également prévue, où les camions seront stationnés et assureront la production télévisée des matches. Cet espace se trouve à l'intérieur du complexe Géo-André. Un centre des volontaires est également prévu avec les 575 volontaires dédiés au Parc des Princes. Le staff bistrot y sera aussi présent, avec une cantine permanente pour nourrir toutes les personnes, du début du montage jusqu'à la fin du démontage.

Le terrain Guilbaud, habituellement utilisé par le PSG pour installer les camions de télévision, sera également dédié à cet effet, en plus de la zone réservée dans le complexe Géo-André. La zone sera fermée pendant toute la durée de la compétition, mais le square sera toujours accessible.

De l'autre côté, le stade Jean Bouin sera la base logistique où seront entreposées toutes les livraisons. Le terrain servira également aux répétitions des cérémonies et éventuellement comme terrain d'entraînement les veilles de match, si la pelouse du Parc des Princes doit être préservée. Un espace de réception pour les sponsors de l'Euro 2016 sera créé. Une zone est également prévue pour une éventuelle dépose d'hélicoptère, en cas d'urgence.

Au-dessus du parvis du stade Jean Bouin, le gymnase Jean Bouin sera utilisé comme centre de retrait des accréditations. Toutes les personnes qui travailleront sur le site pendant la durée du tournoi devront en être munies.

Un barriérage sera monté au niveau des pointillés bleus pour encercler et enfermer tout le dispositif, à partir du 16 mai – soit le lendemain du dernier match du PSG – jusqu'au 2 juillet. Il fera 2 mètres de hauteur pour garantir la sécurité des personnes qui travailleront en amont ainsi que des spectateurs les jours de match. Il va entraîner la fermeture de la rue du Commandant Guilbaud pendant toute la durée du tournoi. Une des deux voies de circulation sera condamnée sur l'avenue du Parc des Princes.

Dans le périmètre du dernier kilomètre du stade, des bus de supporters seront accueillis. Un stationnement sera organisé à plusieurs endroits. Les bus seront répartis sur deux sites :

- Dans la partie du Bois de Boulogne, sur l'Allée de la Reine-Marguerite, jusqu'à 80 bus d'une première équipe seront stationnés. Ces personnes chemineront ensuite à pied jusqu'au stade ;
- De l'autre côté, sur la partie basse de l'Allée des Fortifications, les bus de la seconde équipe seront stationnés avec également un maximum de 80 bus. Ces zones seront uniquement réservées pour les jours de match.

Le périmètre en noir représente le périmètre de circulation contrôlée. Il est identique à celui appliqué pour les matches à risque du PSG. Il est contrôlé par la police les jours de match pour s'assurer que ne rentrent dans ce périmètre que les personnes qui disposent d'un macaron pour stationner ou les riverains qui rentrent chez eux.

Au niveau des stationnements, les parkings privés Autocité seront également utilisés Porte d'Auteuil, Porte de Saint-Cloud et à côté du stade Jean Bouin.

Des bus pour les sponsors, les médias et les invités seront stationnés le long de Roland Garros, sur l'avenue de la porte d'Auteuil.

Les supporters se déplaceront principalement en transports en commun et arriveront sur site par les deux métros Porte de Saint-Cloud et Porte d'Auteuil.

Le système de barriérage qui doit assurer la sécurité peut paraître intrusif du point de vue des riverains, mais les événements du 13 novembre 2015 et ceux plus récents de Bruxelles justifient amplement ce contrôle le plus en amont possible. Tout comme le fait le PSG depuis le 13 novembre 2015, un contrôle en amont sera effectué dans les rues adjacentes, à l'entrée de ce périmètre de sécurité. Chaque personne qui voudra entrer dans ce périmètre devra présenter un billet de match ou une accréditation. Ce titre permettra d'entrer dans cette première zone, dans les rues entourant le Parc des Princes. Un deuxième contrôle du billet sera effectué à l'entrée du stade, au niveau des portes et des tourniquets. Les spectateurs seront invités à laisser leurs objets en consigne au niveau du périmètre, où les barrières seront mises en place.

En ce qui concerne la configuration et les aménagements, les jours de non-match, la rue Claude Farrère, entre les deux stades, doit être ouverte afin de pouvoir libérer l'accès et la circulation des riverains ainsi que des commerces qui seront prochainement installés dans le stade Jean Bouin. Le périmètre qui vient ceinturer le Parc des Princes, le stade Géo-André, la rue du Commandant Guilbaud et le stade Jean Bouin sera modifié les jours de non-match en rouvrant la rue Claude Farrère. Le parvis du stade Jean Bouin restera quant à lui fermé. L'emprise à mi-chaussée sur l'avenue du Parc des Princes restera fermée, mais la circulation sera possible sur l'autre demi-chaussée.

En ce qui concerne les différentes phases du tournoi, la phase de pré-installation commence ce jour. Des Algecos sont installés sur la rue du Commandant Guilbaud. Ils permettront d'accueillir les bureaux de la zone de télévision. À partir du 21 avril 2016, des ponts de câbles doivent être installés. Trois ponts de câbles vont enjamber la rue du Commandant Guilbaud, du terrain Guilbaud au Parc des Princes, pour relier la régie au stade. La phase d'installation à proprement parler démarrera le 16 mai 2016, avec le montage du barriérage. Environ 1 mois de montage est prévu. La compétition au Parc des Princes aura lieu du 12 juin au 25 juin. Dès le 26 juin, le démontage débutera. Il s'achèvera le 2 juillet.

M. LAVALLEE espère avoir été clair et invite les personnes présentes à poser des questions.

Mme WITASSE, présidente de l'Association Générale des Familles du 16^e, demande si les écoles seront fermées les jours de match.

M. LAVALLEE précise que sur les 5 matches, 3 se déroulent le week-end. Il n'est pas prévu que les écoles soient fermées pour les 2 jours restants.

Il ajoute qu'Euro 2016 SAS a pris attache avec les différents établissements, notamment le lycée Claude Bernard, qui est juste en face d'une des entrées. Certains établissements vont adapter leur

programme ou les épreuves qui doivent être accueillies. Le lycée en question n'accueillera pas le baccalauréat cette année. Des fermetures ne sont pas prévues, car les établissements se situent à l'extérieur du périmètre de sécurité.

Mme WITASSE remarque que le lycée Claude Bernard se situe dans le dernier kilomètre.

M. LAVALLEE explique que dans le périmètre du dernier kilomètre de circulation, il n'est pas nécessaire de présenter un billet ou une accréditation. Dans ce dernier kilomètre, seules les voitures qui circulent sont contrôlées. En revanche, pour accéder à la zone délimitée par le barriérage, il faudra être muni d'un billet ou d'une accréditation.

Mme WITASSE relève que la barrière sera juste sur le trottoir d'en face.

M. LAVALLEE dit que le barriérage sera au milieu de la chaussée.

Une personne du public demande si des alternatives existent pour les personnes qui font régulièrement du sport dans les installations Géo-André et Jean Bouin.

Mme BRUNELLE indique qu'un programme de relogement des clubs a été étudié. À Géo-André, en dehors des activités de la salle Marcadet, du nouveau gymnase et des terrains de tennis en terre battue, les activités (le squash, les terrains au-dessus du parking, les salles de judo ou l'escrime) continuent de fonctionner, hormis les veilles et les jours de match. Il en est de même au gymnase Jean Bouin. Les activités qui se déroulent dans la deuxième salle – le Dojo – fonctionnent également normalement. Les activités qui se déroulaient dans la salle multisports sont interrompues et potentiellement relogées dans d'autres gymnases.

M. HERVOUET DES FORGES complète cette intervention en soulignant que le stade Jean Bouin est indisponible jusqu'au 15 juillet. Les utilisateurs des activités qui seront maintenues au Stade Français devront venir avec une carte d'identité.

Mme BRUNELLE ajoute qu'ils devront être munis de leur carte d'accès (leur licence).

M. HERVOUET DES FORGES précise que les utilisateurs seront inscrits sur une liste.

Beaucoup de relogements, y compris en dehors du 16^e arrondissement, notamment pour le basket du Paris Jean Bouin, sont prévus dans d'autres gymnases.

La fermeture de trois courts de tennis à Géo-André doit également être gérée.

Un grand travail est fourni sur ces questions, qui ne sont pas évidentes à résoudre.

M. HERVOUET DES FORGES demande une explication sur la disponibilité si tardive du stade Jean Bouin (à partir du 15 juillet 2016).

Mme BRUNELLE lui répond que le gymnase Jean Bouin, en plus de sa vocation à être un centre d'accréditation, va également remplir la fonction de guichet de retrait des billets pour les matches qui vont se dérouler au Stade de France. Comme il n'est pas encore possible de savoir qui va jouer les phases finales, l'UEFA ne peut pas envoyer les billets aux supporters des équipes qui vont s'affronter. Les supporters doivent donc retirer ces billets dans un centre – le gymnase Jean Bouin en l'occurrence. Le dernier match au Stade de France se déroule le 10 juillet. En ajoutant le temps de démontage, le gymnase ne peut être rendu que le 15 juillet.

Une personne du public demande si les enfants qui font du basket au stade Jean Bouin seront relogés au Stade de France.

M. HERVOUET DES FORGES affirme qu'aucun relogement n'aura lieu au Stade de France.

La personne du public se corrige en expliquant qu'elle avait à l'esprit le Stade Français et non le Stade de France.

M. HERVOUET DES FORGES dit que la section du Paris Jean Bouin Basket ne peut malheureusement pas être relogée au stade Géo-André à côté.

La personne du public précise que les mercredis 11 et 18 mai, un relogement est déjà assuré, mais que rien n'est prévu pour le mois de juin.

M. HERVOUET DES FORGES dit que la question est pertinente et que tout n'est pas encore clarifié. Des créneaux seront prévus au gymnase Henry de Montherlant et au gymnase Pierre de Coubertin. Des discussions sont en cours avec les services de la Ville de Paris. Le gymnase Saussure du 17^e arrondissement devait être prévu à cet effet, mais son sol n'était pas adéquat, d'où le besoin de trouver des solutions alternatives. La Ville de Paris travaille dans ce sens. La Dalle d'Auteuil TEP omnisports, au-dessus du Carrefour, pourrait également être utilisée pour le basket. Toutes les solutions envisageables sont étudiées.

La réponse générale est que l'Euro 2016 n'est organisé en France qu'environ une fois par vie et nécessite des mesures exceptionnelles qui ne sont pas nécessairement idéales.

Une personne du public demande si les taxis seront toujours maintenus à la Porte de Saint-Cloud.

Mme BRUNELLE affirme que la station de taxis de la Porte de Saint-Cloud sera bien maintenue.

La personne du public voudrait savoir ce qui est prévu en matière de sécurité en dehors du Parc des Princes, dans les rues avoisinantes, où les actes de violence ont lieu le plus souvent.

Mme BRUNELLE répond que l'UEFA est chargée de la sécurité à l'intérieur du périmètre de sécurité. Tout le dispositif extérieur est organisé par les forces de l'ordre et la police. La Préfecture de Police ne dévoile pas tous les dispositifs prévus, mais ils sont assez importants (plus que ceux qui sont mis en place pour le PSG).

Une personne du public demande s'il n'a pas été prévu d'utiliser Roland Garros pour une partie du dispositif, en y installant les bureaux de presse par exemple.

Mme BRUNELLE observe que le problème est que Roland Garros sera probablement en travaux, ce qui rend l'accès impossible. Roland Garros se déroule également juste avant l'Euro 2016.

Une personne du public se plaint des difficultés de circulation engendrées.

M. HERVOUET DES FORGES reconnaît qu'il y aura des difficultés de circulation durant cette période. En effet, le tournoi de Roland Garros se déroulera un peu plus tôt cette année, mais sera néanmoins très proche de l'Euro 2016. La zone de sécurité sera déjà en place. Le périmètre global d'Auteuil présentera de nombreuses difficultés pour les stationnements ou les déplacements.

M. HERVOUET DES FORGES demande si les bus qui seront stationnés dans l'Allée des Fortifications seront uniquement là les jours de match ou bien la veille également.

Mme BRUNELLE annonce qu'une signalétique sera mise en place. La Préfecture de Police ne peut pas gérer l'enlèvement d'une telle quantité de voitures tous les trois jours. L'Allée des Fortifications et l'Allée de la Reine-Marguerite seront donc fermées le 11 juin et ces deux voies seront rouvertes le 25 juin, à l'issue du dernier match.

M. Vincent GOSSARD, Directeur- adjoint du cabinet du Maire du 16^e arrondissement, profite de ce sujet pour dire que l'ensemble des informations données sur le dispositif de circulation et de stationnement fera l'objet d'une communication avec un document qui sera disponible sur le site Internet de la Mairie du 16^e arrondissement et sera également diffusé à travers la mailing list du Conseil de quartier. Enfin il y aura un dossier dans le journal du Maire. Ces documents permettront de comprendre toutes ces restrictions de circulation et de stationnement de manière plus claire, avec des plans et le calendrier des jours de match.

En ce qui concerne les établissements scolaires, Mme Caroline BRASSEUR, Adjointe au Maire du 16^e arrondissement aux affaires scolaires, organise une réunion avec les chefs d'établissement et les associations de parents d'élèves, après les vacances scolaires, pour bien expliquer le dispositif et son fonctionnement. Les chefs d'établissement ont déjà été avisés pour que tout se déroule au mieux.

Une personne du public demande comment les riverains peuvent circuler et comment circulent les bus du côté de la Porte d'Auteuil, pendant le tournoi de football et Roland Garros. Il y a des difficultés majeures qui risquent de durer 6 mois. Les chauffeurs de la RATP n'étaient même pas informés des difficultés, et des bus ne s'arrêtent pas à certains arrêts. L'arrêt de bus de la Porte d'Auteuil n'a été réhabilité qu'au bout de 15 jours. Selon la personne du public, une normalisation est vitale pour éviter des situations dangereuses. À ce jour, il faut traverser la chaussée pour atteindre l'arrêt de bus. Ce problème n'est même pas lié au Championnat d'Europe. Ces travaux vont se dérouler jusqu'en septembre.

M. GOSSARD veut savoir de quels travaux il est question.

La personne du public répond que ce sont les travaux à la Porte d'Auteuil.

M. GOSSARD explique que ces travaux ont lieu au niveau du boulevard Suchet, où se trouve un raccordement des nouveaux immeubles au réseau de chauffage. Ils sont effectués en deux temps à cause de l'Euro 2016, la Préfecture de Paris ayant refusé tous travaux pendant cette compétition. Normalement, des réunions ont lieu entre la Mairie de Paris, la RATP et la Préfecture de Police pour régler ce type de conséquences sur les arrêts de bus qui doivent être rematérialisés au plus près de l'arrêt habituel.

Les travaux vont se dérouler jusqu'à fin avril ou mai et seront suspendus pendant l'Euro 2016. Une phase finale aura lieu en juillet pour que le tout soit livré en août et que le chauffage puisse alimenter les immeubles, et surtout la crèche, pour la rentrée de septembre.

La personne du public note qu'une chaudière provisoire devait être installée.

M. GOSSARD informe l'assemblée qu'une chaudière provisoire doit bien être installée le long des immeubles en construction, sur le boulevard Suchet, pour que tous les essais puissent être réalisés pour la bonne ouverture de la crèche au mois de septembre....

M. GOSSARD indique que la canalisation se situe du côté pair de la rue et va ensuite la traverser. Ce dossier a été compliqué à mettre en œuvre. Un arrangement a été trouvé. À la base, la Préfecture de Police voulait mettre en place des mesures de circulation qui auraient été très contraignantes pour les riverains pendant deux mois.

La personne du public demande si les bus continueront à circuler lors des matches et si tel n'est pas le cas, quelles solutions seront offertes aux usagers des bus.

Mme BRUNELLE précise que les jours où il n'y a pas de match, le fonctionnement reste normal. Les jours de match, la situation est identique à celle rencontrée lors des matches du PSG. Le périmètre de restriction de la circulation, mis en place par la Préfecture de Police, s'effectue exactement sur le même modèle. Les bus circuleront donc de la même façon que lorsqu'il y a un match du PSG.

Une personne du public estime que la situation est tout à fait aléatoire.

Mme BRUNELLE prend note de ce point et dit qu'il sera travaillé pour l'événement.

M. GOSSARD transmettra ce message au représentant de la RATP, pour assurer une meilleure sensibilisation des usagers les jours de match.

La personne du public demande quelle sera la situation pour le reste de la circulation autour du stade.

Mme BRUNELLE explique que la circulation des piétons se fera tout à fait librement, sauf si la personne souhaite pénétrer à l'intérieur du barriérage sans ticket. Ces barrières n'encercleront que le stade et n'empêcheront personne de rentrer chez soi. Tous les riverains auront un accès libre à leur domicile.

Une personne du public demande si des matches au Parc des Princes peuvent avoir lieu en même temps qu'au Stade de France.

Mme BRUNELLE précise que des matches ne se disputeront jamais en même temps à Paris et à Saint-Denis.

Une personne du public voudrait savoir comment s'effectuera la circulation des personnes qui arriveront par les bus stationnés au niveau de l'Allée de la Reine-Marguerite, car la distance est importante.

Mme BRUNELLE reconnaît que cette distance est assez importante et indique que des itinéraires seront préalablement préparés pour ces supporters.

La personne du public demande si un encadrement spécial aura lieu.

Mme BRUNELLE assure que des itinéraires ont été définis avec les forces de l'ordre. Les deux zones de stationnement seront éloignées pour avoir deux itinéraires bien distincts et éviter ainsi toute rencontre qui pourrait provoquer des débordements. Les itinéraires seront encadrés par les forces de police. Comme l'a dit M. LAVALLEE, beaucoup de volontaires seront également présents sur site. Ils vont orienter les différents publics et les accompagner jusqu'aux entrées du stade.

Une personne du public pense que des marchands de bières seront présents.

Mme BRUNELLE répond que les forces de l'ordre feront tout ce qui est en leur pouvoir pour les empêcher de s'installer.

Une personne du public revient sur les difficultés engendrées par les services de propreté, qui dérangent la circulation le matin.

Mme BRUNELLE dit qu'un seul match aura lieu en soirée, ce qui facilitera le nettoyage.

Actuellement, les services de propreté n'interviennent pas quand le public accède au stade, dans le périmètre qui est contrôlé. Les périodes d'intervention une fois que le public est parti sont très chargées.

Pour l'Euro 2016, un nouveau système plus efficace doit être mis en place pour finir les interventions de nettoyage plus tôt, en intervenant en même temps que l'accès du public. Des tests sont menés actuellement. Ce procédé permet de nettoyer de manière plus continue et permet de responsabiliser les supporters qui ont plus de scrupules à jeter des débris par terre en voyant une personne qui nettoie.

Une personne du public signale qu'un jour de match, elle n'a pas pu accéder à son immeuble en voiture, alors qu'elle voulait uniquement déposer son enfant malade. Elle disposait pourtant d'un document de la part du médecin.

M. GOSSARD explique que ces problèmes dépendent beaucoup des effectifs qui sont en place. Certains agents sont plus ou moins tolérants. Parfois, des compagnies de sécurité du sud de la France sont présentes. Elles ne sont pas habituées à ces situations. Le cabinet du Préfet de Police explique systématiquement que face à un tel cas, les effectifs doivent faire preuve de discernement. Ces situations sont soumises à l'appréciation des agents, ce qui est un véritable problème, souvent communiqué à la Mairie du 16^e arrondissement. Malgré les nombreuses remarques au Préfet de Police, il est difficile de changer et d'uniformiser la situation.

En ce qui concerne la propreté, l'idée est de ne pas nettoyer trop tard le soir et de ne pas revenir trop tôt le matin. M. GOSSARD est surpris d'entendre que du nettoyage est effectué à 6 h 30.

La personne du public parle des périodes précédant les matches.

M. GOSSARD indique que la Préfecture de Police est très stricte sur cette question. Les rues doivent être nettoyées avant et après les matches et, comme l'a évoqué Mme BRUNELLE, aucune intervention ne doit avoir lieu pendant les matches. La situation évolue, avec des interventions qui auront lieu lorsque le public sera présent.

Mme BRUNELLE ajoute que le nettoyage avant et pendant le match doit éviter la présence de projectiles quand les supporters quittent le stade.

La personne du public remarque que les interventions ont lieu aussi bien la veille au soir, avant les matches, que le matin.

M. GOSSARD répète le message que lui a communiqué le chef des services de propreté, qui précise que ces derniers devaient revenir le matin, car le périmètre était trop sale et qu'il n'était pas possible de revenir plus tard dans la journée, à cause d'autres missions. Cette intervention tôt le matin devrait être supprimée avec le nouveau système.

M. HERVOUET DES FORGES revient sur la nécessité de discernement : un officier de police judiciaire doit être présent dans le périmètre : dans l'hypothèse d'un véritable cas urgent, il ne faut pas hésiter à lui communiquer la situation.

M. HERVOUET DES FORGES explique que beaucoup de véhicules sont garés sur l'avenue du Général Sarrail et que cet espace sera neutralisé à partir du 16 mai, pour une période d'un mois.

Mme BRUNELLE dit que cette mesure a lieu sur l'avenue du Parc des Princes.

M. HERVOUET DES FORGES précise que de nombreux véhicules sont garés derrière, au niveau du stade Jean Bouin, sur l'avenue du Général Sarrail.

Mme BRUNELLE remarque qu'au niveau du stade Jean Bouin, devant le parvis, le stationnement sera uniquement neutralisé pendant les jours de match.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite s'assurer si cette neutralisation aura uniquement lieu les jours de match ou si elle s'étendra pendant un mois, à partir du 16 mai.

Mme BRUNELLE confirme qu'une neutralisation aura bien lieu uniquement les jours de match. Le stationnement durant toute la période sera uniquement neutralisé au niveau de l'avenue du Parc des Princes, du côté du Parc des Princes, car le périmètre de sécurité sera mis en place entre la place Jules Rimet et la rue Claude Farrère. Le périmètre de sécurité étant sur le trottoir, le stationnement restera accessible.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite s'assurer de la définition de la notion « le jour même » et si celle-ci équivaut à « la veille à partir de 22 heures ».

Mme BRUNELLE n'est pas sûre, mais pense que c'est très probable.

Mme BRUNELLE admet que la situation sera plus difficile qu'à l'accoutumée, mais elle répète qu'il n'y aura aucune barrière à cet endroit. Une évacuation sera effectuée par la police, comme lors de matches du PSG. Le 16 mai, il sera possible de se garer sur l'avenue du Général Sarrail.

Une personne du public souhaite savoir quelles sont les retombées économiques de cet événement.

Mme BRUNELLE répond que des études sont faites sur les retombées économiques, mais pas au niveau du 16^e arrondissement à proprement parler. Une étude sera effectuée sur Paris et d'autres sur la France. La Ville de Paris a fait des campagnes en matière d'emploi, ce qui est déjà un point positif au niveau social.

La personne du public voudrait savoir si les habitants du 16^e arrondissement ont particulièrement pu bénéficier de ces emplois.

Mme BRUNELLE pense qu'aucune réponse au niveau de l'arrondissement ne pourra être donnée. 5.000 personnes vont travailler sur le site. De nombreuses personnes sont uniquement employées pour cet événement, mais il est difficile de savoir avec exactitude combien d'habitants du 16^e arrondissement en font partie.

Dans la mesure du possible, la Ville de Paris essaie de proposer des actions ou activités en rapport avec cet événement au 16^e arrondissement. Une billetterie est dédiée à l'enfance en difficulté ou malade. La Ville de Paris a proposé à la Mairie du 16^e arrondissement de communiquer des noms d'associations qui pourraient bénéficier de cette billetterie. Pour les pré-cérémonies, des associations de l'arrondissement ont été sollicitées pour qu'elles y participent et permettent à des jeunes de réaliser des petites chorégraphies de 5 minutes.

La personne du public considère que cette opération demande un effort au 16^e arrondissement et elle attend des bénéfices concrets pour l'arrondissement, avec par exemple des retombées économiques pour les commerçants et les entreprises. La vie dans l'arrondissement sera difficile pendant un mois, voire un mois et demi, et il n'est pas sûr que cet événement soit bénéfique. Une contrepartie doit donc être apportée.

M. HERVOUET DES FORGES estime que la restauration et les brasseries alentour vont bénéficier de cet événement. Au niveau du sport associatif dans le 16^e arrondissement, quatre organisations, dans le cadre de l'Euro 2016, vont être mises en place, avec un budget prévu par la Ville de Paris. L'Office du Mouvement Sportif organise ces manifestations, notamment pour les jeunes, ainsi qu'un tournoi sportif avec les ambassades.

Une personne du public, bénévole au Parc des Princes, explique que cet événement apporte beaucoup, notamment sur le plan humain. La Coupe du monde reste encore un moment inoubliable et cet événement est une chance incroyable pour le pays, qui en a besoin.

Une personne du public pose une question sur le prolongement boulevard Murat, en dehors de la zone contrôlée. Un problème majeur existe car tout le monde se gare en double file. Le commissariat de police répond qu'il ne dispose pas de suffisamment de personnel pour répondre à ces appels, même quand l'accès à un parking est bloqué. Le commissariat de police n'a pas assez de temps pour ces interventions.

La sécurité aux alentours du stade semble parfaite, mais en dehors de la zone précisée des progrès peuvent être apportés.

M. LAVALLEE se veut plus rassurant en demandant d'oublier les événements lors des matches du PSG. Un autre type de spectateurs sera en effet accueilli lors de l'Euro. Les personnes qui vont venir de l'étranger ne vont pas forcément venir en voiture. Le nombre de véhicules légers sera plus limité. Les transports en commun et les bus seront privilégiés. La typologie des spectateurs sera très différente. Les spectateurs vont venir tôt, ne connaissant pas le site. Ils ne vont donc pas se garer de manière sauvage à la dernière minute. L'ambiance risque d'être festive, avec une consommation dans les commerces aux alentours. Les Allemands ou les Irlandais sont notamment réputés pour leur côté festif.

La personne du public concède que les supporters seront sûrement différents, mais estime qu'il est anormal que des doubles files se mettent en place et que le passage soit impossible.

Une personne du public ajoute que sur le boulevard Suchet, un stationnement a lieu en plein milieu de la chaussée.

Une personne du public note que le boulevard Suchet n'est pas le seul concerné.

M. GOSSARD répond que ce problème est connu, mais qu'enlever toutes les voitures en stationnement gênant ces soirs-là nécessiterait des effectifs de police très importants. Quand un enlèvement a lieu, les véhicules des riverains doivent également être enlevés. En effet, aucune distinction n'est faite et les riverains sont également obligés de mal se garer à ces moments précis. La Mairie du 16^e arrondissement reçoit des plaintes de riverains qui ont vu leur véhicule être enlevé.

La personne du public demande si les organisateurs de l'Euro 2016 peuvent insister auprès de la Préfecture de Police pour avoir plus de forces de l'ordre à disposition.

Une personne du public remarque que la police est statique et ne bouge pas. Même quand il y a un stationnement sauvage sur les trottoirs et que passer avec des caddies, en sortant du Carrefour, par exemple, est impossible, les CRS et les gendarmes à cheval ne font rien.

M. GOSSARD explique que si la Préfecture de Police était présente, elle pourrait formuler la même réponse qu'elle donne à la Mairie du 16^e arrondissement, à savoir que le dispositif les soirs de match est déjà colossal et que la priorité n'est clairement pas celle du stationnement. Le mouvement de foule est la priorité qui doit être encadrée. Des opérations d'enlèvement de véhicules sont parfois réalisées, mais le nombre de voitures mal stationnées est tel que ces opérations ne sont pas perceptibles.

Une personne du public pense que la situation du boulevard Suchet devrait être contrôlée.

M. GOSSARD relève qu'il existe une situation analogue sur le boulevard Murat et sur les différents axes aux alentours du stade.

M. GOSSARD souligne que les soirs de match, le commissaire de police perd sa compétence sur cette zone. Mme THOUIN et M. GOSSARD proposeront à la Préfecture de Police d'organiser, à la rentrée, une réunion sur le thème du Parc des Princes, en demandant au Préfet de Police d'envoyer un représentant.

Mme BRUNELLE assure qu'en matière de transports en commun, la RATP – le STIF – est bien au fait du calendrier des matches. Un renforcement important des lignes 9 et 10 du métro notamment sera effectué pour les jours de match. En revanche, un renforcement du nombre de bus est difficile à mettre en place au vu de la circulation problématique qui se pose alors.

Comme l'a dit M. LAVALLEE, le public étranger va avant tout arriver par les gares et les aéroports. Il va essentiellement prendre le métro.

La personne du public constate qu'au vu du plus grand nombre de personnes et de la difficulté d'accès en voiture, plus de bus sont nécessaires.

Mme BRUNELLE va faire remonter cette information à la RATP, mais pour l'instant, un renforcement majeur est uniquement prévu sur les lignes de métro.

La personne du public demande si les accès du boulevard périphérique seront fermés les jours de match.

Mme BRUNELLE fait remarquer que les restrictions en matière de circulation ne seront pas pires que celles qui ont lieu actuellement lors des matches du PSG. Des fermetures ponctuelles peuvent avoir lieu, notamment au moment de l'évacuation du stade.

La personne du public estime que le souci est que les matches ont lieu tous les trois jours. La fermeture de nombreux accès peut rendre la situation très difficile.

Mme BRUNELLE note que si des accès sont fermés, il s'agira de l'accès au niveau de la station-service Total à la Porte de Saint-Cloud, au moment de l'évacuation du stade.

Une personne du public, représentante de l'association du Point du Jour, demande quelle est la fréquentation estimée pour ces 5 matches au Parc des Princes, sur ces deux semaines. Cette question est d'autant plus importante que les riverains subissent des nuisances toute l'année, sans aucune compensation. Un exemple parmi d'autres est celui du stationnement anarchique rue Abel

Ferry qui rend parfois impossible le passage des voitures, même des ambulances ou des camions de pompier. D'autres nuisances concernent l'hygiène publique. Elles sont répétées et graves. Il y a également des trafics illégaux.

M. LAVALLEE admet qu'il est difficile de prédire si les incivilités seront différentes de celles qui existent actuellement. Néanmoins, le public attendu est très festif et peut-être plus féminin et familial que celui du PSG. La plupart des matches auront lieu en après-midi, ce qui a son importance. Seulement 30 à 40 % de Franciliens sont attendus. Les personnes présentes pendant les matches seront soit des supporters des équipes étrangères, soit des Français venant en dehors de l'Île-de-France, car tout le monde pouvait acheter des billets pour les matches se déroulant dans les divers stades répartis sur le territoire français.

La personne du public s'interroge sur le nombre de spectateurs présents à chaque match.

M. LAVALLEE répond que le stade sera plein à chacun des matches, soit environ 47.000 à 48.000 personnes.

Mme BRUNELLE revient sur la question de l'hygiène et de la salubrité. Sur les endroits qui ont été identifiés par les collègues de la propreté et qui sont souvent souillés à l'issue des matches, des sanitaires seront ajoutés.

M. LAVALLEE ajoute que sur ce sujet, des renforts de la Ville de Paris seront présents sur les sorties des transports. À chaque sortie de bus, l'Euro 2016 SAS va installer des toilettes mobiles. Des sanitaires seront également placés dans les périmètres de sécurité aux entrées dans les différentes rues, pour éviter ces comportements incivils.

Mme BRUNELLE considère qu'un des enjeux majeurs de cet Euro 2016 est de montrer un très bon accueil de la part de la France et de la Ville de Paris en matière d'hygiène et de propreté notamment.

Une personne du public demande quel est l'investissement fait par la Ville de Paris pour le Parc des Princes.

Mme BRUNELLE ne comprend pas bien la formulation de la question. L'UEFA paye un loyer à la Ville de Paris pour occuper le stade. La Ville de Paris ne paye pas l'UEFA pour venir dans son stade.

La personne du public pose cette question en ayant notamment à l'esprit le déploiement des infrastructures autour du stade.

Mme BRUNELLE explique que ces infrastructures sont payées par l'UEFA et non pas par la Ville de Paris.

M. LAVALLEE ajoute que cette compétition est autofinancée grâce à la vente des droits de télévision dans les différents pays. D'autres contributions existent également de manière marginale (vente de produits dérivés, vente de billets pour les matches, etc.).

La personne du public veut savoir si les impôts locaux ne vont pas encore augmenter à cause de cet événement.

M. LAVALLEE ne peut pas lui répondre sur ce point.

Mme BRUNELLE la rassure : aucune augmentation des impôts locaux ne sera liée à l'organisation de l'Euro 2016 au Parc des Princes.

La personne du public comprend qu'il y aura une augmentation des impôts locaux pour un autre motif.

M. HERVOUET DES FORGES précise que le Parc des Princes a bénéficié d'une importante rénovation en vue de l'Euro 2016. La Ville de Paris a investi environ 20 millions d'euros dans ces travaux.

Mme BRUNELLE confirme cet investissement de 20 millions d'euros.

M. HERVOUET DES FORGES signale que le locataire a investi encore davantage dans cette rénovation.

Mme BRUNELLE précise qu'il a investi entre 75 et 80 millions d'euros.

Mme THOUIN demande s'il y a d'autres questions.

Une personne du public pose une question sur l'évacuation du périmètre délimité par le barriérage.

Mme BRUNELLE explique que le périmètre est travaillé avec le bureau des établissements recevant du public de la Préfecture de Police. Ce bureau va se charger de mettre en place la sécurité. De nombreuses sorties d'évacuation seront prévues, notamment une à chaque sortie de stade ainsi qu'une dans le périmètre.

Une personne du public estime que ce ne sont pas des sorties de secours au vu des barrières qui sont présentes.

M. LAVALLEE dit que tout le monde voudrait que le Parc des Princes déménage, mais il est présent sur une Porte qui est malheureusement celle-ci.

Mme BRUNELLE a participé à plusieurs réunions portant sur la réalisation du plan ORSEC du Parc des Princes. Les services de l'État ont établi un plan d'évacuation de secours du stade qui est au point et prêt pour l'Euro 2016.

La personne du public explique que cela ne fonctionne pas.

Mme THOUIN constate que le tour de la question a été fait et qu'une autre réunion avec M. GOSSARD a été annoncée.

Mme THOUIN demande au Conseil de quartier d'Auteuil Sud de rester présent.

Mme THOUIN énonce que le mardi 26 avril 2016, le Conseil de quartier organise l'événement « La prophétie des grenouilles » en partenariat avec le centre d'animation du Point du Jour à 15 heures, ouvert gratuitement à tous les publics.

Avec le Conseil de quartier Auteuil Nord est organisée, le 4 mai, la chasse aux œufs, dans le parc de Sainte-Périne.

Mme THOUIN ajoute que les Conseillers d'Auteuil Sud doivent voter sur les deux tableaux numériques, l'un pour l'école Chardon Lagache et le second pour l'école Boileau, chacun d'un montant de 4.302 euros.

Un Conseiller de quartier veut s'assurer que ces votes concernent les projets qui ont été reçus.

Mme THOUIN acquiesce et procède au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30